De : CATTIER-LACROIX Delphine

Objet : Lettre d"information des intervenants et de intervenantes de Bourgogne Franche-Comté
Date : vendredi 23 novembre 2018 10:40:00
Pièces jointes : image009.png
image005.png

UN PANEL DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES INTERVENANTS ET INTERVENANTES

1- **Un parcours de professionnalisation pour :**

→ construire son scénario pédagogique en intégrant les activités et les ressources proposées par Formadist,

→ utiliser les outils proposés par le CNFPT : E communauté de stage, Webinaires, Formadist, TBI-VPI,

→ produire des activités ou des ressources enrichies par le numérique,

→ construire des évaluations pédagogiques avec Formadist, proposer un travail collaboratif.

Retrouvez la plaquette de ce parcours et le bulletin d'inscription.

2- **Une offre de modules courts** qui permettront d'approfondir la scénarisation multimodale, de nouveaux formats d'apprentissage entre pairs, des méthodes d'animation plus ludiques,

créatives et découvrir les principales applications du numérique en formation d'adultes.

- Elaborer un scénario pédagogique multimodal – Auxerre, 15/04/2019
- Les outils de facilitation, d'animation de groupe en intelligence collective – Besançon, 25-26/03/2019
- Les jeux-cadres : un concept à découvrir et à utiliser en animation de formation ou de réunion – Dijon, 9/07/2019
- Les enjeux de l'intelligence collective : développer la coopération – Besançon, 3-4/10/2019
- Le rôle des intervenants et intervenantes en tant qu'ambassadeurs du CNFPT – Dijon, 22-10/2019
- L'enrichissement des formations par le numérique – Besançon, 27/05/2019
- L'utilisation des outils de travail numériques de travail collaboratif et de communication – Besançon, 17-18/06/2019

Retrouvez le détail de ces formations. Pour vous inscrire, contactez la personne référente du stage.

DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR FORMER AUTREMENT

- Pour animer une E communauté de stage, vous disposez d'un guide qui vous permettra d'identifier les différents espaces, leurs usages ainsi que les bonnes pratiques à ce jour déployées.

- Le support « Créer un quizz sur Formadist » vous aidera à utiliser les paramétrages, à élaborer des quizz adaptés à votre stratégie d'évaluation qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative.

- 48 communautés thématiques sur les principaux champs d'intervention des collectivités sont aujourd'hui accessibles pour vous informer, échanger et développer votre réseau professionnel.
Consultez le guide « Les e-communautés thématiques ».

VOTRE SÉMINAIRE DES INTERVENANTS ET INTERVENANTES

Ce séminaire des intervenants se tiendra à Besançon le 8 février 2019.
Réservez cette date dès à présent pour venir nombreux.
Des échanges, du jeu, des retours d'expériences, une journée riche et diversifiée pour avancer ensemble et replacer la pédagogie au centre de la démarche d'enrichissement pédagogique par le numérique.

INSCRIVEZ-VOUS A LA COOPÉRATIVE PÉDAGOGIQUE

Cette e-communauté propose aux intervenants et intervenantes des ressources telles que des fiches outils, des webinaires, une veille documentaire...

Vidéo de présentation :
https://cnfptembed.libcast.com/widget/e-communaute-cooperative-pedagogique

Pour vous inscrire : https://e-communautes.cnfpt.fr/

ACTUALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DES FORMATIONS

Indemnisation des frais des stagiaires par virement :

Dorénavant, le CNFPT indemnise par virement bancaire les frais de transport, de restauration et d'hébergement des stagiaires qui sont en formation (lorsque la nature de la formation ouvre droit à une indemnisation).

L'établissement souhaite ainsi continuer à améliorer et simplifier son offre de service et prendre davantage en compte le développement durable.

Pour bénéficier d'une indemnisation, les stagiaires doivent impérativement remettre un relevé d'identité bancaire (RIB) au CNFPT (lors de leur première venue en formation).

La collecte des RIB vous incombera en votre qualité d'intervenant ou d'intervenante, uniquement en cas d'absence du représentant du CNFPT à l'ouverture du stage.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à l'agent en charge du suivi administratif du stage que vous animez.

Quota d'heures pour les intervenants vacataires non-agents publics :

Depuis le 1er janvier 2018, le plafond mensuel des 72 heures est remplacé par un plafond trimestriel civil de 240 heures.

Le plafond annuel des 720 heures reste applicable.

Ainsi, en tant qu'intervenant en régie (non agent public) vous pouvez être sollicité jusqu'à 240 heures par trimestre dans la limite des 720 heures par an ».